FICHE SANITAIRE - ANNEE 2023/2024

Valable pour : Ecole - Accueil de loisirs les Petits Loups - Cantine

- A remettre à l'enseignant avant le 12 juin 2023 - ➤ 1 fiche à compléter par enfant

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles. Elle évite de vous démunir du carnet de santé de l'enfant.

Nom de l'enfant	Prénom	Date de naissance	Classe en 2023/2024
VACCINATIONS:			
Vaccins obligatoires : □ Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite Nom du vaccin : Date du dernier rappel : □ U □ DT polio Date du dernier rappel : □ Hépatite B Date: □ Coqueluche Date: □ Haemophilus influenzae B Date: □ Pneumocoque Date: □ Pneumocoque Date:			
Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires : joindre un certificat médical de contre- indication. ATTENTION : Le vaccin antitétanique ne présente aucune contre- indication.			
RENSEIGNEMENTS MEDICAUX: L'enfant est-il porteur de handicap (lequel:			
et les médicaments correspondants. Les boîtes de médicaments sont dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice. Aucun médicament ne pourra être pris sans PAI et sans ordonnance.			
Vous devrez ensuite joindre, si besoin, le centre de loisirs les Petits Loups et la cantine et leur transmettre le PAI, l'ordonnance et les médicaments. Joindre une photo d'identité . L'école n'assure pas cette transmission d'informations.			
Port de : ☐ Lentilles ☐ Lunettes ☐ Prothèses auditives ☐ Prothèses dentaires ☐ Autres			
L'ENFANT A-T-IL EU LES MALADIES SUIVANTES :			
☐ Rubéole ☐ Vari ☐ Scarlatine ☐ Coq	icelle	☐ Rhumatisme articula☐ Rougeole	ire aigu □ Oreillons
L'ENFANT A-T-IL DES ALLERGIES ?			
☐ Allergies alimentaires : si OUI Préciser :			
En cas d'allergie alimentaire signalée dans la fiche sanitaire en début d'année, quelle que soit la nature de l'allergie, l'élève ne pourra pas participer aux différentes manifestations culinaires organisées à l'école (goûters d'anniversaire, crêpes des conscrits, fête du goût, carnaval, cross de l'école). Les parents sont invités dans ces cas à prévoir des collations de substitution.			
Indiquer si votre enfant à des intolérances alimentaires (qui n'empêchent pas de participer aux manifestations culinaires de l'école) :			
☐ Asthme ☐ Aut ☐ Allergies médicamenteuses :	re difficulté de santé Si OUI si OUI Préciser :	Préciser :	
En cas de réponse positive nécessitant la prise de médicaments : se rapprocher du directeur d'école pour l'établissement d'un PAI			
AUTRES INDICATIONS A PRECISER : Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :			
Déclare exacts les renseignements ci-dessus et autorise, l'école, l'accueil de loisirs, la cantine, à prendre, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant. Fait à			

Signature du responsable légal :